

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le jeudi 21 décembre 2023 à 12h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Estelle Labelle, Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin et Messieurs les conseillers Marc Gaudreau et Denis Nault, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présents : Madame Emmanuelle Pilon, directrice générale par intérim, Monsieur Daniel Mayrand, directeur général adjoint par intérim et Madame Louise Pelletier, greffière.

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu à l'article 323 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent.

Tous les membres du conseil de la Ville de Maniwaki ont renoncé à l'avis de convocation.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

#### **R2023-12-202 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Denis Nault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE.

#### **R2023-12-203 EMPLOYÉ NO 130013 – FIN D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail liant l'employé no 130013 (ci-après « l'Employé ») à la Ville de Maniwaki prévoit une période de probation de six (6) mois se terminant le 4 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le but d'une période de probation est d'évaluer la capacité d'un employé à occuper le poste pour lequel il a été embauché, à la satisfaction de l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre tenue le 12 décembre dernier, le comité de relation du travail recommande de mettre fin au lien d'emploi, car l'Employé ne rencontre pas les exigences du poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

**21-12-2023**

- de mettre fin au lien d'emploi de l'Employé en date du 22 décembre 2023;
- d'autoriser rétroactivement au 19 décembre dernier la directrice générale par intérim à signer la lettre, pour et au nom de la Ville de Maniwaki, signifiant la fin du lien d'emploi;
- qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Employé.

**ADOPTÉE.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée

**R2023-12-204**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance extraordinaire à 12h07.

**ADOPTÉE.**

\_\_\_\_\_  
Francine Fortin, mairesse

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière